PETITES ANNONCES.

Sirop d'Angell pour la Coqueluche
Est en vente par tous les Pharmaciens.
PRIX - - - - - 50 SOUS.
30 oct—1m

DEMANDES.

DEMANDE—Fileurs et tisserands; ainsi garçons et filles pour apprendre à filer et tisser. S'adresser Magnolia Cotton Mills, au coin des rues Constance et Calliope.
6 nov—2 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE LIQUIDATION.
MARCHANDISES ET INSTALLATIONS
—DE—
The Lafargue Bros. Co., Ltd.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 41,007.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN, E. Curtis, Encanteur, Bureau, No 50 et 52 rue Baronne—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Honorable N. H. Lighter, juge dûté du 9 novembre 1894, et à moi adressé, dans l'affaire de François Borgé vs. The Lafargue Bros. Co., Ltd., je procéderai à la vente, le JEUDI, 22 NOVEMBRE, commençant à 11 heures, au No 2301 rue du Canal (près du Grand Opera). Un stock contenant en partie :

Gravures, croquis, aquarelles, photographies, rouleaux de papier ornements d'église, candélabres, lampes, livres divers et livres d'école français et anglais, papeterie, livres de prières, cartes de jouer, encre sympathique, outillage pour la fabrication de poupées et de cadres, et un grand lot de portraits, moulures, vitrines et installations de magasins.

Conditions—Comptant.
11 nov—11 12 13 16 21 22

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif du contenu et des installations, etc, de ce restaurant bien connu (ancien) No 93 rue St-Charles.

André Camors vs Mme Annie Lamothe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 44,220.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et du consentement des parties, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessus indiqués, le JEUDI, 22 novembre 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Sur les lieux (ancien) No 23 rue St-Charles. Tous et parties l'ameublement, meubles, faïence et verrerie ustensiles de cuisine, vins, liqueurs, et autres propriétés dans les dits lieux, le tout constituant le contenu et les installations d'un restaurant de premier ordre.

Le tout d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 nov 11 15 19 22

VENTES PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE—Vente du Contenu d'un Table, Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, No 9,254—M. J. Harrett vs. Samuel Fair—Nouvelle-Orléans, le 14 novembre 1894—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus intitulée et remportée par l'Hon. Wm. H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans je procéderai à la vente à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, le MARDI, 24 novembre 1894, à 11 heures A. M., à mon entrepôt, consignataire des rues Bienville, Decatur, Front, et Peliican, (autrefois Peter), dans le Cinquième District de cette ville, la propriété ci-après décrite. Un bureau plat et un lot de meubles de maison, le tout d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions comptant.

MURRAY GUIDRY,
Constable de la Troisième Cour de Cité de la Nlle-Orléans. 14nov—14 17 23 24

Walker & Zoller vs. Chas de Labretonne.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 26,401.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Bildreas, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon entrepôt, rue Lafayette, entre St. Charles et Carondelet, le MARDI, 27 novembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir : Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Chas de Labretonne dans et pour l'association en participation de la rue non-ouverte de Bienvenue et Voitier dans le café au coin des rues Bourbon et Toulouse. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant sur les lieux.

WM NELSON, Constable.
8 nov—8 15 21

George Bensen, agent de Mme B. Kern vs M William.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, Loui No 14,001—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Léon L. Labatt, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Maison de Cour, au coin des rues Carondelet et Lafayette, le MERCREDI, 21 novembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir : Un lot de meubles de maison ; un pipe en Cable. No 10,732 Conditions comptant sur les lieux. Saisie d'après un jugement enregistré en mon bureau. M. F. MICHEL, Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Lne.
11 nov—11 12 21

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Adolphe Kheet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 40,025—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette défunte et, à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Charles Gauthier, curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 nov—15 20 24

Succession de Jeremiah O'Keefe et Mme Catharine Delaney, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 44,240—Division B—Attendu que Michael Kehoe a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration après la succession de feu Jeremiah O'Keefe et Mme Catharine Delaney, sa femme, décédés intestats ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, pour l'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 nov—15 20 24

Succession de Mme Amanda Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 44,142—Division B.—Attendu que Thomas P. Griffin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Amanda Taylor, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 nov—6 10 15

Interdiction de Geo H. Hamann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,372—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de dette affire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Charles Gauthier, curateur de la succession susdite, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 nov—8 13 17

Interdiction de Venie Julian Bullert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 42,026—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par J. A. C. Wadsworth, curateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6nov—6 10 15

AVIS AUX CREANCIERS.

Interdiction de Mary A. Soulana.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 42,028—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Daniel A. Soulana, curateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 nov—15 20 24

Charles Chassoulon Curator vs. Jacob L. Itzmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 39,884, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et, à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Charles Chassoulon, liquidateur de la raison sociale ci-devant existante entre Chas. Itzmann et Jacob L. Itzmann, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 nov—15 20 24

Succession de Jeremiah O'Keefe et Mme Catharine Delaney, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 44,240—Division B—Attendu que Michael Kehoe a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration après la succession de feu Jeremiah O'Keefe et Mme Catharine Delaney, sa femme, décédés intestats ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, pour l'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 nov—15 20 24

Succession de Mme Amanda Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 44,142—Division B.—Attendu que Thomas P. Griffin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Amanda Taylor, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6 nov—6 10 15

Interdiction de Geo H. Hamann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 39,372—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Charles Gauthier, curateur de la succession susdite, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 nov—8 13 17

Interdiction de Venie Julian Bullert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 42,026—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par J. A. C. Wadsworth, curateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6nov—6 10 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR DANZIGER & STERN.

Vente pour Effectuer un Partage entre les Héritiers.

F. Samuels vs A. Samuels et als.

No 43,464—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Nos 228 et 230 rue Commune, entre Dryades et Remparts, et No 139 rue Bienville, entre Dauphine et Bourgogne

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur, Bureau, No 59 rue Carondelet.—MARDI, 18 décembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 13 novembre 1894, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu, à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Nos 228 et 230 rue Commune.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville rue Commune entre Dryades et Remparts, mesurant 34 pieds de face rue Commune sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux corps de logis, à deux étages et mansarde, couverte en ardoises portant les numéros municipaux 228 et 230 rue Commune, retirée de la banquette, ayant sur chaque côté 5 chambres en ailes, à deux étages, 3 chambres au premier étage, 2 chambres dans les mansardes, cuve, hangar, gaz, hydrant, etc.

No 139 rue Bienville.

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Bourgogne, Dauphine et Conti, mesurant 30 pieds de face rue Bienville, sur une profondeur de 120 pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, et tous droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent.

Les dites bâtisses et améliorations consistent en une résidence en briques à trois étages couverte en ardoises, No 139 rue Bienville, ayant au rez-de-chaussée deux larges salons avec foyer, portes à coulisses entre salons et corridor, quatre chambres au premier étage avec foyer, corridor et galerie devant et derrière, quatre chambres au deuxième étage avec foyer, galerie en arrière, une cuisine en briques à trois étages couverte en ardoises attenant à la maison principale, ayant au rez-de-chaussée un office, deux chambres (une avec foyer) lieux d'aisance, galerie, porte de cour à voiture, la cour est en partie pavée avec des pierres plates et en partie avec des briques, hydrant, cuve, jardin dans le fond.

Conditions—Comptant ; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente par devant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 nov—14 20 27—4 11 16 17 18 dée

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur
—DANS LES—
Deuxième et Troisième Districts.

No 138 (ancien numéro) rue des **Ursulines** entre les rues **Remparts et Bourgogne.** Une maison en briques à un étage.

No 79 (ancien numéro) rue **Union** entre les rues **Remparts et St-Claude.** Une maison double à un étage.

Nos 155 et 157 (ancien numéro) rue des **Français** entre les rues **Morales et St-Claude.** Deux maisons à un étage.

No 498 (ancien numéro) rue **Bagatelle** entre les rues **Girod** et **Urquhart.** Un cottage à un étage.

MERCREDI 5 DECEMBRE,
A la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 50 et 52 rue Baronne.

SUCCESSION DE MME VEUVE JOSEPH ALEXANDRE LEHEC.

No 43,501—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau, No 725 rue Common—MERCREDI, 5 décembre 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 50 et 52** (anciens numéros) **rue Baronne**, un vrai et conformément à un jugement rendu le 5 octobre 1894, et signé le 31 octobre 1894 par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Un certain lot de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui s'y trouvent, y ayant droit ou y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Peyroux, Bourgogne, Remparts et St-Philippe**, et mesurant 36 pieds de face à la rue Ursulines, sur une profondeur de 60 pieds, borné sur un côté par la propriété de Mme Marvin ou ses ayants, et sur la gauche, par la propriété de M Gaillard, ensemble avec toutes les améliorations et tous droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent.

Les dites bâtisses et améliorations consistent en une résidence en briques à trois étages couverte en ardoises, No 139 rue Bienville, ayant au rez-de-chaussée deux larges salons avec foyer, porte à coulisse entre salons et corridor, quatre chambres au premier étage avec foyer, corridor et galerie devant et derrière, quatre chambres au deuxième étage avec foyer, galerie en arrière, une cuisine en briques à trois étages couverte en ardoises attenant à la maison principale, ayant au rez-de-chaussée un office, deux chambres (une avec foyer) lieux d'aisance, galerie, porte de cour à voiture, la cour est en partie pavée avec des pierres plates et en partie avec des briques, hydrant, cuve, jardin dans le fond.

Conditions—Comptant ; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente par devant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 nov—14 20 27—4 11 16 17 18 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix, améliorée,
Dans le Deuxième District.

Succession de Jerémiah Higgins et de Maria Higgis, son épouse.

No 43,802—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 727 rue Commune.—MARDI, 27 novembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Carondelet et Camp, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre d'ici du 9 novembre 1894, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la seconde Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre situé dans le quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Félicité, Rue Marie, Old Magasin et Laurel, et désigné par la lettre A, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, mesurant une mesure américaine, 32 pieds de face rue Félicité sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces sur le côté le plus près de la rue Old Magasin, et une profondeur au côté opposé de 147 pieds 3 pouces, puis huit pieds vers la rue Old Magasin, sur une ligne parallèle avec la rue Félicité ; puis 7 pieds sur une ligne oblique vers la rue Félicité, ne allèle à la rue Old Magasin, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Conditions—Moitié en plus comptant le reste à un an de crédit, représenté par un billet spécialement garanti par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement. Si l'acquéreur ne remplit pas les termes de vente de procès sur enforcer la collection du dit billet. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au porteur du dit billet, et toutes les autres clauses usuelles de garantie. 10 pour cent comptant au moment de la vente et prix du jour adjudication. Acte de vente pardevant Fred. Delbel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 nov—11 18 25—déc 2 9 13

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Résidence de Choix.
Coin des rues Bienville et Dorgenois.

Succession de Mme Mary Kavony.

No 43,857.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO., Geo. G. Friedrichs, encanteur—MARDI, 27 novembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 127 et 129 rue Commune, entre St-Charles et Camp, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, en date du 19 octobre 1894, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un magasin et résidence en briques à un étage, bien situé, coin Bienville et Dorgenois, mesurant 30 pieds de façade, magasin spacieux et 6 chambres, citerne, cour de derrière, etc. La terrain formant le coin des rues Bienville et Dorgenois, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Dorgenois, Douane et Broad, et mesurant 29 pieds, 8 pouces et 5 1/2 lignes de face à la rue Bienville sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Dorgenois. A proximité de l'avenue Canal et du Marché Rochebleve, et dans un quartier bien habité.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur ; le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1894 et prendre un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jas. J. Woulfe, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 oct—21 28—nov 4 11 18 25—à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double d'un Bon Rapport,
Nos 421 et 421 1-2 Avenue Melpomène,
entre les rues Locust et Magnolia.

Dans l'affaire de Mary Ellen Williams, femme de James Scannell, vs Margaret F. Kelly, mineure.

No 42,271—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—MARDI, 27 novembre 1894, à midi, à la Bourse d'Encanteurs de Nos 127 et 129 rue Commune—MARDI, 27 novembre 1894, à midi, à la Bourse d'Encanteurs de Nos 127 et 129 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, mantenant absent en congé, rendu le 4 octobre 1894, et signé le 31 octobre 1894 par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° **Un certain lot de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui s'y trouvent, y ayant droit ou y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Laurel, Bordeaux et Upperline**. La résidence est située de quelque distance de la banquette, cour en arrière, entourée par un vaste jardin en Schlinger et une riche variété en arbres, et contient de larges verandas à porche, corridor milieu, librairie grande salle à manger, office, cuisine, chambre à coucher et chambre à coucher. Au premier étage, on trouve, au second étage, quatre chambres à coucher, chambre à bain, une chambre à coucher, et une chambre à coucher dans la coupole. Dans le fond sont deux chambres à domestiques. L'ornement intérieur est riche, et comprend des lustres, papier peint marché et tapisserie d'un matériel des plus riches et d'un dessin des plus artistiques.

Dans le fond, sur le Boulevard, est une grande écurie en bois à deux étages ayant de la place pour plusieurs véhicules, trois stalles, remises à voitures, chambre à harnais, cour pavée, chambre pour cocher, chambre pour fourrage au premier étage. Sur un lieu Magnolia, et chambre à domestique, et dans le fond, une citerne, comprenant la moitié de l'îlet et y est distribuée en allées pour y promener, des arbres fruitiers, des plantes grimpantes, des vases exotiques et de plantes rares. Le terrain est élevé et mesure, plus ou moins 129 pieds de face à la rue Upperline, 100 pieds de profondeur, et 82 pieds 10 pouces de face à la rue Bordeaux et une profondeur de 296 pieds 4 pouces de chaque côté, ce qui donne 1 acre 1 rod 1 perche, et 115 pieds 10 pouces sur la rue Carondelet.

Et à cet une des plus belles et plus complètes résidences de la Nouvelle-Orléans, et qui, en plus de son de son importante apparence, du garantit le fini de son intérieur et de ses grands et beaux terrains. Les chaudières électriques, y sont en cours et agréable traiter au centre des affaires. Le terrain qui désirent une demeure aristocratique et raffinée ne trouveront pas de plus belle chose chez. I faut se procurer une carte d'admission en cas sur pour pouvoir visiter les lieux.

2° **Un magnifique cottage double**, en briques, comprenant la bâtisse en briques de deux étages et mansarde et quatre bâtisses en bois et fer galvanisé, mesurant 30 pieds de façade, matériel qui s'y trouvent dans le dit îlet borné par la Prytanie, Carondelet, les rues Rousseau et St-Thomas, Pierre, Rue St Pierre, Roche Blanche et Dorgenois. Le terrain est un vaste terrain formant le coin des rues Bienville et Dorgenois, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Dorgenois, Douane et Broad, et mesurant 29 pieds, 8 pouces et 5 1/2 lignes de face à la rue Bienville sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Dorgenois. A proximité de l'avenue Canal et du Marché Rochebleve, et dans un quartier bien habité.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur ; le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1894 et prendre un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jas. J. Woulfe, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 oct—21 28—nov 4 11 18 25—à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages Doubles et Emplacement d'Affaires dans le Quatrième District.

Nos 22 et 22 1/2, 24 et 26 rue Félicité, entre les rues Rousseau et St-Thomas.

A L'ENCAN.

Dans l'Affaire de Sarah Donegan vs M. J. Donegan et als.

VENTE EN PARTAGE.

PAR J. H. O'CONNOR & Co—ALFRED J. O'Connor, encanteur—Bureau No 56, rue nouvelle 334 rue Carondelet.—MERCREDI, 22 novembre 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 23 octobre 1894, dans la succession de Mme L. M. Latapie, Dossier No 43,777, il sera vendu à l'encan—

Trois certains lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, étant borné par les rues Neuvième, Madison, Dublin et Nicolas, désignés comme les lots 26, 27 et 28 de l'îlet 309 ; les dits lots mesurant chacun, 30 pieds de face à la rue Neuvième sur 150 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant.

Acte de vente, pardevant Geo. C. Préot, notaire. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1894, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant de son adjudication.
17 oct—17 23 30—nov 6 13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Remarquable Emplacement
—POUR UNE—
Scierie, hantier de Bois, Laiterie, Ferme, (Truck Farm) ou autres Industries,

Exigeant de vastes terres à proximité du et accessibles au centre de la Ville.

CES VASTES TERRES DE VALEUR,
Connues comme la "Propriété Mialooq,"

Sur le Bayou St-Jean, près de la porte de pége du Chemin du Fort Espagnol et près de l'Asile des Soldats.

Succession de Jean Mialooq.

No 40,990—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune.—MARDI, 20 novembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 rue Commune, près St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 15 octobre 1894, dans l'affaire de la succession de Théodore H. Vernauffi, Dossier No 42,530, il sera vendu à l'encan—

Deux certaines lots de terre, avec toutes les améliorations, qui s'y trouvent, situés dans la Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 106 (maintenant îlet No 884), borné par les rues Delaronde, Deslonde, l'avenue Napoléon, désignés comme les lots 16 et 17 sur un plan particulier dudit îlet, annexé à un acte passé pardevant Joseph Delhomme, notaire en cette ville, le 1 mars 1836, lesdits lots mesurent chacun 40 pied américain, 30 pieds de face à l'avenue Napoléon sur une profondeur de 120 pieds.

Conditions—Comptant

Acte de vente, pardevant Geo. C. Préot, notaire. L'acquéreur assumera les taxes dues par le vendeur et fera un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
14 oct—14 23 30—nov 6 13 20

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Venant d'être reçu de France des premières maisons, des fruits et autres articles pour la réparation de pianos, à laquelle le donne une attention personnelle ; plus de 20 ans d'expérience. Spécialités pour les accords des pianos, entrée de la campagne promptement exécutée.
20 nov—

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de choix, améliorée,
Dans le Deuxième District.

Succession de Jerémiah Higgins et de Maria Higgis, son épouse.

No 43,802—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 727 rue Commune.—MARDI, 27 novembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 rue Commune, près St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, en date du 23 octobre 1894, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et de la succession de Jeremiah Higgins, et de Maria Higgins, son épouse, Dossier No 43,802, il sera vendu à l'encan, à savoir :

1° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Bourgogne, Marigny et Royale, et mesurant 30 pieds de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 120 pieds 6 pouces de chaque côté et 30 pieds de largeur sur la ligne du fond ; étant la même propriété que feu Vesuve J. A. Lebeau a acquise de Mlle Anastasie Pédesclaux, aux termes d'un acte passé pardevant Jos. Lisbony, ancien notaire, le 20 octobre 1857. Les améliorations consistent en une résidence à deux corps de logis, cuisine avec 2 chambres, cuve, puits, lieux d'aisance, etc., occupant le numéro municipal, vieux numéro, 468 rue Bagatelle.

2° **Deux certains lots de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le nouveau Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan lithographié annexé à un acte de vente par John Hewlett à A. Bernard passé pardevant A. Abat, ancien notaire, le 22 novembre 1848, lieu borné par les rues Français, Bons-Enfants (maintenant St-Claude), Champs-Elysées et Morales. Ledit ancien lot mesurant 27 pieds 5 pouces de face à la rue Français sur une profondeur de 125 pieds, lesquels dits lots font partie de deux lots désignés par les numéros 94 et 95 de l'îlet No 19 sur un plan du nouveau Faubourg Marigny. Etant la même propriété que la dite veuve J. A. Lebeau acquise de Mlle Anastasie Pédesclaux par acte passé pardevant Jos. Lisbony, ancien notaire, le 23 septembre 1857. Les améliorations consistent en une résidence double à deux étages couverte en ardoises attenant à la maison principale, ayant au rez-de-chaussée un office, deux chambres (une avec foyer) lieux d'aisance, galerie, porte de cour à voiture, la cour est en partie pavée avec des pierres plates et en partie avec des briques, hydrant, cuve, jardin dans le fond.

Conditions—Comptant ; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 nov—14 20 27—4 11 16 17 18 déc

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur
—DANS LES—
Deuxième et Troisième Districts.

No 138 (ancien numéro) rue des **Ursulines** entre les rues **Remparts et Bourgogne.** Une maison en briques à un étage.

No 79 (ancien numéro) rue **Union** entre les rues **Remparts et St-Claude.** Une maison double à un étage.

Nos 155 et 157 (ancien numéro) rue des **Français** entre les rues **Morales et St-Claude.** Deux maisons à un étage.

No 498 (ancien numéro) rue **Bagatelle** entre les rues **Girod** et **Urquhart.** Un cottage à un étage.

MERCREDI 5 DECEMBRE,
A la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 50 et 52 rue Baronne.

SUCCESSION DE MME VEUVE JOSEPH ALEXANDRE LEHEC.

No 43,501—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau, No 725 rue Common—MERCREDI, 5 décembre 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 50 et 52** (anciens numéros) **rue Baronne**, un vrai et conformément à un jugement rendu le 5 octobre 1894 et signé le 31 octobre 1894 par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Un certain lot de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui s'y trouvent, y ayant droit ou y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Peyroux, Bourgogne, Remparts et St-Philippe**, et mesurant 36 pieds de face à la rue Ursulines, sur une profondeur de 60 pieds, borné sur un côté par la propriété de Mme Marvin ou ses ayants, et sur la gauche, par la propriété de M Gaillard, ensemble avec toutes les améliorations et tous droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent.

Les dites bâtisses et améliorations consistent en une résidence en briques à trois étages couverte en ardoises, No 139 rue Bienville, ayant au rez-de-chaussée deux larges salons avec foyer, porte à coulisse entre salons et corridor, quatre chambres au premier étage avec foyer, corridor et galerie devant et derrière, quatre chambres au deuxième étage avec foyer, galerie en arrière, une cuisine en briques à trois étages couverte en ardoises attenant à la maison principale, ayant au rez-de-chaussée un office, deux chambres (une avec foyer) lieux d'aisance, galerie, porte de cour à voiture, la cour est en partie pavée avec des pierres plates et en partie avec des briques, hydrant, cuve, jardin dans le fond.

Conditions—Comptant ; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 nov—14 20 27—4 11 16 17 18 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sites de choix dans le Sixième District.
Deux beaux lots de terre coin des rues Pitt et Eléonor.

Succession d'Alexandre Lecourt.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 727 rue de la Comm